



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

La COP-16 à Cali

La COP de l'inclusion et de la réconciliation

Cali, 4 novembre 2024 – Au terme de la 16^e Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique (COP-16), les Parties ont adopté une série d'accords importants visant à mettre en œuvre le Cadre Global pour la Biodiversité Kunming-Montréal (ci-après « KMGBF »), même si une liste de documents déterminants reste en suspens.

Après deux semaines de travail intense et une implication massive et inédite des communautés locales, des peuples autochtones, des afrodescendants, de la société civile et des gouvernements, les parties ont adopté des mesures importantes visant l'inclusion et la réconciliation avec les peuples autochtones et les populations afrodescendantes.

Tout d'abord, l'Observatoire international des droits de la Nature (OIDN) souligne la création historique d'un **organe subsidiaire pour les peuples autochtones** « qui va permettre une participation effective de ses nations » et aura un rôle déterminant lors de la mise en œuvre de la Convention sur la Biodiversité. Le siège de cet organisme sera à Montréal et il sera composé de deux représentants autochtones qui seront consultés pour toute décision ou proposition reliée aux connaissances ancestrales, à leurs territoires et à leurs valeurs (CBD/COP16/L.6). Cette décision a été accueillie avec beaucoup de joie dans la salle plénière où participaient plusieurs représentants de peuples autochtones des Amériques et du monde. Certes, leur implication durant la COP-16 a été remarquable, que ce soit au niveau des négociations, des ateliers, des conférences, de la musique ou de la culture. On peut dire que cette COP-16 a été marquée par leur implication et leur participation en grand nombre.

En outre, on a reconnu dans l'un des documents adoptés lors de la séance plénière, **la contribution des personnes d'ascendance africaine** dans le cadre de l'application de la CBD du KMGBF. Dans ce document, on y encourage les Parties à la convention à assurer leur participation pleine et effective (CBD/COP16/L.7). Cette adoption a été accueillie par des chants et cris de joie dans la salle, grâce à la présence de plusieurs participants de la société civile d'ascendance africaine.

Suite à l'adoption de ces documents marquants, les Parties qui ont veillé tard n'ont pas abouti à un accord concernant les autres items de l'agenda dans la liste pour adoption par documents, notamment concernant le fonctionnement du **Global Biodiversity Framework Fund (GBFF)** qui a été institué lors de la COP-15 à Montréal dans le KMGBF. Ce point a fait l'objet de nombreux débats et les deux semaines de négociations ne semblaient pas suffisantes pour les parties pour s'entendre sur les documents en discussion. Il reste donc encore de nombreux passages de texte entre crochets au sein de plusieurs documents. Devant des textes loin de faire l'unanimité, de nombreuses parties ont quitté la

salle pour retourner dans leurs pays respectifs aux petites heures du matin du 2 novembre, vidant ainsi tranquillement la salle. Par conséquent, le quorum n'a pas pu être atteint pour continuer les négociations en plénière. Une nouvelle session devra donc être convoquée pour connaître l'issue de ces négociations.

Malgré la suspension des négociations sur ce point majeur, Yenny Vega Cárdenas, Présidente de l'OIDN, considère qu'«il est néanmoins encourageant de constater que durant la COP-16 les contributions des gouvernements ont atteint la somme **de 163 millions de dollars américains** au terme de ces 2 semaines. On peut ainsi apprécier la contribution des différents États, dont l'Allemagne, la Norvège, la France, l'Espagne et la Nouvelle-Zélande, ainsi que le **Gouvernement du Québec** qui s'est engagé à verser la somme de 2 millions de dollars canadiens, devenant le premier gouvernement provincial à contribuer au fonds. À ce jour, le montant total a atteint 396 millions de dollars américains ».

Enfin, nous soulignons un autre document important qui reste à être adopté, dont celui qui porte sur la **reconnaissance de la diversité des systèmes de valeurs**, comme le bien-vivre ainsi que des concepts tels que les droits de la Nature et de la Terre-mère, d'ores et déjà inscrits dans le KMGBF. Ces valeurs faisaient partie du texte de la Présidence concernant « Resource mobilization ». « Nous notons que ces différents systèmes de valeurs s'inspirent de l'épistémologie écocentrique qu'on retrouve notamment dans la cosmologie de certains peuples autochtones », ajoute Inès Benadda, vice-présidente de l'OIDN. Plus encore, le texte invitait à reconnaître et à prendre en considération ces systèmes de connaissances et de valeurs dans la prise de décision et l'élaboration de politiques afin de favoriser un changement transformateur juste pour les populations et la Nature (CBD/COP/16/L19). Même si ce document n'a pas pu faire l'objet d'une analyse par la plénière, nous soulignons que, lors des vifs débats en plénière, la Bolivie a d'ailleurs remarqué l'importance d'éviter à l'avenir de remettre en « braquets » les mentions à la Mère-Terre, terme déjà largement employé dans le KMGBF. Ce commentaire a été vivement applaudi dans la salle, notamment par les peuples autochtones.

Avant de penser à la prochaine COP qui aura lieu en 2026 à Erevan en Arménie, les Parties devront donc se réunir à nouveau pour terminer les documents en suspens visant l'implémentation du KMGBF.

Yenny Vega Cardenas, Avocate, Présidente

Observatoire international des droits de la Nature

+1 (514) 971-8495